

qu'une autre de ses filles, Elisabeth, fut religieuse à l'Hôtel-Dieu de Québec sous le nom de Mère Saint-Joseph et décéda dans cette communauté le 31 août 1713. Nous croyons que Mgr Tanguay a fait erreur ici. D'après la liste des religieuses conservée à l'Hôtel-Dieu, la Mère Saint-Joseph était une Halot-Donville.

Deux ans après son retour en France, M. de Hauteville vendait les propriétés qu'il possédait à Québec. L'acte de vente dressée à Paris le 18 avril 1658 vaut la peine d'être publiée ici car il nous donne des renseignements intéressants sur M. de Hauteville :

“Pardevant les Notaires Gardesnottes du Roy nostre Sire en son Chastelot de Paris soussignés, fut présent en sa personne Nicolas le Vieux escuyer seigneur de la Mothe Desorcy (?) et de Hauteville demeurant rue neuve et paroisse Saint Medericq, lequel a recogneu et confessé, reconnaît et confesse avoir volontairement vendu, cédé, quitté, transporté et délaissé par ces presentes et promet garantir de tous troubles et empeschemans generalement quelconques du tout, maintenant et toujours, au sieur Florentin Lambert, Marchand Libraire Bourgeois de Paris y demeurant rue Saint-Jacques en la maison où est pour enseigne l'image Saint-Paul, paroisse St-Severin, à ce présent et acceptant pour luy ses hoirs et ayant cause la terre et seigneurie du dict Haulteville auparavant appelée vulgairement la Cabanne aux Tampiers, consistant en maison mannable, grange et austres bastiments, terres labourables prés et bois, ses appartenances et dependances, ainsi qu'elle se poursuit et comporte et extende de toutes parts et de fond en comble tenant la totalité d'une part au fleuve de Saint-Laurent, d'autre part à la rivière Saint-Charles, aboutissant d'un bout damont à Paul Chaillifour charpentier et d'autre bout daval au nommé Jean DuMaine et à une maison appartenante aux Reverends Peres Religieux de la compagnie de Jesus en laquelle est demeurant le frère Ceuron scituée au Terroir de Kebek pays de la nouvelle france dicte Canada ; Item et une place de maison seize au dit pays sur le quay du dit Kebecq avec la charpenterie eslevée sur la dite place tenant d'une part àMarsollet d'autre part à la Boulangerie de Messieurs de la Compagnie de la nouvelle france, aboutissant d'un bout sur le Quay, et d'autre bout pardevant au Magasin publique (sic) du dit lieu. Item et toutes et chacune les terres, Maisons et autre héritages qui peuvent et se trouveront appartenir au dict sieur vendeur au dict pays de la nouvelle france et le tout par luy acquis, ainsi qu'il a dict et affirmé, du sieur de la